

Salon :

*Agrotechnique et concours bovins
Beaulieu Lausanne*

**La Grosse Ronde 1
2126 Les Verrières**

Tél. +41 32 866 18 10
info@swiss-expo.com
www.swiss-expo.com

Directives applicables pour les locataires, organisateurs, exposants, éleveurs (propriétaires, préparateurs, personnel de soutien, etc.), constructeurs de stands et fournisseurs dans les halles et locaux appartenant ou loués par Swiss Expo.

Directives spéciales



Salon :

***Agrotechnique et concours bovins
Beaulieu Lausanne***

**La Grosse Ronde 1
2126 Les Verrières**

Tél. +41 32 866 18 10
info@swiss-expo.com
www.swiss-expo.com

Hauteur des constructions de stands

Charge au sol

Espace de cuisson et de réfrigération dans les
halles 10-12-14-16-17-18

Introduction

Les présentes Directives spéciales fixent les règles spéciales qui doivent être respectées à l'intérieur/extérieur des halles et locaux loués ou appartenant à Swiss Expo pour ce salon.

Swiss Expo se réserve le droit de procéder à tout moment à des modifications aux Directives spéciales sur le plan organisationnel et technique.

Documents de base

- Règlement général Swiss Expo, mars 2018
- Règlement d'exposition Swiss Expo, mars 2018
- Directives de constructions et d'aménagement des stands, mars 2018

Salon :

Agrotechnique et concours bovins Beaulieu Lausanne

**La Grosse Ronde 1
2126 Les Verrières**

Tél. +41 32 866 18 10
info@swiss-expo.com
www.swiss-expo.com

Hauteurs des constructions de stands

Les hauteurs de construction des stands à un étage autorisées à ce salon sont indiquées ci-dessous. Le cas échéant, d'autres limitations de hauteur sont signalées sur les plans des halles.

Halle 1	2.5 m (zones extérieures) 3.0 m (zones centrales) (schéma à la fin de ces directives)
Halle 6	2.5 m
Halle 7	3.0 m (schéma à la fin de ces directives)
Halles 9-11-13-15	4.0 m (schéma à la fin de ces directives)
Halles 10-12-14-16-18	4.0 m

**hauteur maximum*

Important : Halle 7

Les suspensions d'enseignes, de supports publicitaires et d'éléments de stands ne sont autorisés que sous certaines conditions.

Important : Halles 9-11-13-15

Mise en place des systèmes d'éclairage selon schéma à la fin de ces directives.

Charge au sol

Halle 1	150 kg/m ²
Zone 110	200 kg/m ²
Halles 6	1000 kg/m ²
Zone 610	500 kg/m ²
Halle 7	1000 kg/m ²
Zone 710	200 kg/m ²
Halle 8	500 kg/m ²
Halles 9-11-13-15-17	1000 kg/m ²
Halles 10-12-14-16-18	500 kg/m ²
Terrasse 20	500 kg/m ²

**poids maximum*

Espace de cuisson et de réfrigération dans les halles 10-12-14-16-17-18

Un espace de cuisson peut être autorisé uniquement si les conditions suivantes sont respectées :

- L'installation et la mise en place des appareils de cuissons dans les espaces autorisés doivent faire l'objet d'un contrôle d'un électricien. L'exploitation sera autorisée seulement après son contrôle.
- Les espaces avec appareils de cuissons, dans des espaces vides destinés uniquement à cet effet, doivent être séparés des zones d'exploitation.
- Les espaces ne doivent pas se trouver dans les passages ou voies d'évacuation.
- La zone où se trouve les appareils de cuisson doit être dépourvue de matières inflammables.
- Les appareils de cuissons et installations électriques doivent être en parfait état de fonctionnement et ne pas représenter un danger
- Aucune cuisson n'est autorisée sans surveillance.
- Un extincteur doit être installé dans les espaces avec appareil de cuisson.
- Un maximum de 2 plaques électriques et les fours micro-ondes sont autorisés.
- Les réchauds à fondue, brûleurs à gaz ou autres appareils à flamme nue sont interdits.
- Les frigos sont autorisés. Une distance de 15 cm doit rester libre entre le dos des frigos et les parois inflammables.
- Toutes les installations doivent répondre aux principes définis par l'Ordonnance fédérale sur les installations électriques à basse tension (OIBT).

Salon :

**Agrotechnique et concours bovins
Beaulieu Lausanne**

**La Grosse Ronde 1
2126 Les Verrières**

Tél. +41 32 866 18 10
info@swiss-expo.com
www.swiss-expo.com

Schéma de construction des stands dans la halle 1
(plan transversal)

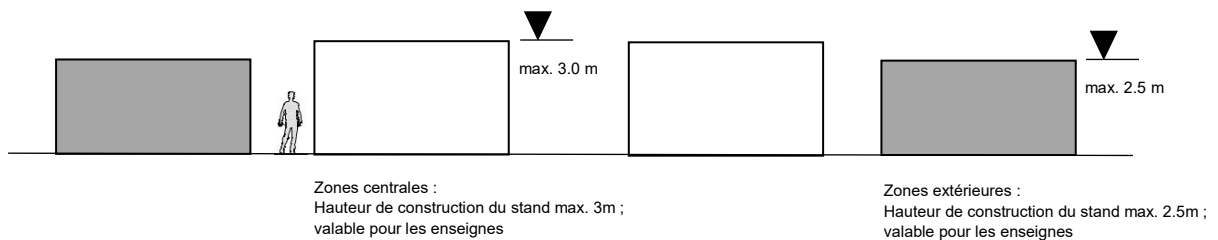


Schéma de construction des stands dans la halle 7
(plan transversal)

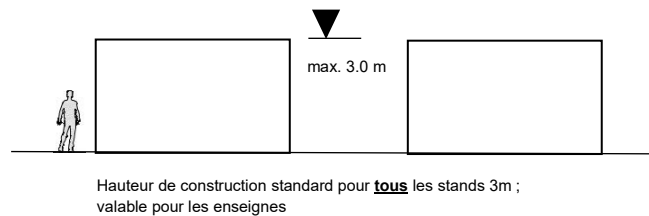


Schéma de construction des stands dans les halles 9-11-13-15
(plan transversal)

